



LE GOUVERNEMENT A DECIDÉ DE BAISSER LES RETRAITES

Les gouvernements successifs sont toujours confrontés à la bataille contre la loi paramétrique de Borne dont les premières discussions ont débuté voilà plus de trois ans.

Devant la difficulté et face aux luttes, il devient évident que les tenants de l'austérité ont choisi une autre voie, plus rapide et beaucoup plus juteuse, pour faire baisser le poids des retraites : s'attaquer directement aux pensionnés.

Plusieurs moyens sont prévus dans les projets de loi de finance et projet de loi de financement de la sécurité sociale.

1) Application du conclave : baisser les retraites pour équilibrer les comptes

Cette baisse des retraites serait réalisée en diminuant l'indexation des retraites. Une mesure préparée depuis des mois par une intense campagne médiatique visant à essayer de démontrer que les retraités étaient des privilégiés.

Le PLFSS prévoit que les retraites seront gelées au 1er janvier 2026 et que les indexations aux 1er janvier 2027 à 2030 seront égales à l'inflation moins 0,4%. Ces mesures viennent directement du conclave et avaient été acceptées par les organisations syndicales CFTD, CFE CGC et CFTC.

Cela entraînerait une ponction sur les retraités de 6 milliards en 2030, montant anticipé du déficit des retraites. **Ce serait la baisse des retraites qui équilibrerait les comptes !** La ponction représenterait 50 milliards de 2026 à 2035.

A noter pour les agents des IEG : ce gel concerne tous les régimes de bases donc si cette mesure passe, les pensions IEG seront gelées.

2) Augmenter les impôts sur les retraités

Ensuite, le PLF prévoit le gel du barème des impôts ce qui augmentera l'impôt sur le revenu de tout le monde, et ajoute une mesure spécifique aux retraités : la suppression de l'abattement de 10% remplacé par un forfait de 2000 euros. Le gouvernement insiste sur le fait que cette mesure profitera aux retraités qui touchent moins de 20000 euros par an en oubliant de dire que globalement la mesure va augmenter significativement l'impôt sur le revenu des retraités.

Il aurait rupture d'équité de traitement face à l'impôt entre un actif et un retraité qui pour les mêmes revenus verraient les retraités bien plus taxés que les actifs ou les ultras riches !

Le barème des tranches de la CSG sera aussi figé ce qui entrainera là aussi des changements de taux de CSG à la hausse.

3) Financer le report du calendrier Borne ?

Enfin, dans les cartons, le gouvernement a étudié la possibilité d'aligner la CSG des retraités sur celle des actifs, soit une façon détournée de baisser les retraites. La hausse serait de près d'1% supplémentaire (passage de 6,6% à 7,5% pour le taux médian et de 8,3% à 9,2% pour le taux maximum). Cette mesure était également prévue dans le document du "conclave" et pour l'instant pas dans le PLF...

Mais attention : Lecornu a promis, sous la fausse appellation de "suspension", le décalage de deux ans de la réforme Borne sur l'âge et la durée d'assurance requise ... en précisant qu'il faudra prévoir des mesures de financement de ce report.

Il faut attendre l'amendement du gouvernement sur ce point pour voir comment il compte financer. Mais tout est à craindre pour les retraités.

Dernière minute : pas de revalorisation annuelle de la complémentaire AGIRC/ARRCO

Medef - Lecornu, objectif commun : faire les poches des retraités

Le 17 octobre 2025, les organisations syndicales et le patronat ont débattu de la revalorisation annuelle des pensions du régime complémentaire AGIRC -ARRCO qui peut représenter pour un retraité du régime général entre 40 à 60 % des revenus de pension.

Le MEDEF a imposé une revalorisation de 0,2% au 1^{er} novembre 2025 alors que l'indice des prix se situe à 1,1% sur la dernière année. Toutes les propositions faites par les syndicats ont été balayées. En conséquence, il n'y a pas eu d'accord et les pensions complémentaires n'augmenteront pas.

(la revalorisation de la complémentaire ne modifie pas l'évolution de la pension IEG mais a une importance pour tous les agents polypensionnés dont une partie, parfois importante, de leur retraite est constituée par la pension agirc/arrco)

Le MEDEF, qui n'accepte pas la suspension de la réforme, se met au diapason du gouvernement qui entend imposer une année blanche en 2026 et qui veut mettre en place un abattement de 0,4% sur le calcul de la revalorisation jusqu'en 2030. Une hyper cure d'austérité représentant plusieurs Milliards d'€ qui seront soustraits du pouvoir d'achat des retraités.

Le même MEDEF aspire à une réforme systémique des retraites en bâtissant son projet sur le modèle de l'AGIRC- ARRCO, régime par points qui permet de maîtriser l'enveloppe globale du financement des pensions de retraite.

Pour ceux qui penseraient que ce système par point serait meilleur que le système par répartition, la démonstration est faite avec les discussions du 17 octobre qui se sont terminées par un constat

d'échec et une non-revalorisation des pensions, et ceci alors que les excédents de l'AGIRC- ARRCO représentent 86,5 Milliard d'€.

Le même raisonnement vaut pour le régime général qui est présenté comme déficitaire alors que les entreprises disposent de 80 Milliards d'exonérations de cotisations par an, ce qui affecte fortement les recettes de la Sécurité Sociale et les finances publiques qui doivent compenser ces manques de recettes.

« Cracher au bassin » , voilà bien le sort réservé aux retraités !

L'ensemble de ces mesures représentent une baisse de revenu considérable, équivalente à un demi mois de pension par an à l'horizon 2030 (sans compter les effets des gels de barèmes IR et CSG).

Les retraités ne sont pas des privilégiés. Le taux de remplacement des retraites baisse continuellement et les autres chapitres régressifs du PLFSS (déremboursements, forfaits médicaux, cout de la perte d'autonomie, ...) pèsent tout particulièrement sur nous.

Mais la partie n'est pas finie, et la mobilisation est la seule solution pour s'opposer à l'austérité et à garantir le pouvoir d'achat des retraités !

Nous pouvons arrêter ces projets.

**L'UNION FEDERALE DES RETRAITES DE LA FNME CGT APPELLE LES
RETRAITÉ-ES**

**EX MINEURS, ELECTRICIENS OU GAZIERS ET DE L'ENERGIE ATOMIQUE
A S'ASSOCIER AU MOUVEMENT INITIE PAR LES 9 ORGANISATIONS DE
RETRAITÉS (CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, FSU, SOLIDAIRE, FCR, LSR, UNRPA)**

ET DE FAIRE DU

6 NOVEMBRE 2025

**UN GRAND TEMPS FORT D'ACTION DES RETRAITÉS POUR COMBATTRE CES
MESURES INJUSTES !**

Montreuil le 21 octobre 2025